

*Questions orales*

## LE DÉTAIL DU DISCOURS DU MINISTRE

**L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe):** Madame le Président, le ministre va-t-il reconnaître que ce chiffre a augmenté de façon spectaculaire depuis ce temps? J'attire également son attention sur le fait qu'il a dit dans cette allocution que le gouvernement fédéral considérait la publicité comme n'importe quelle société nationale envisage la promotion de son produit, sous prétexte que «le gouvernement est trop complexe de nos jours pour faire connaître sa politique par voie de communiqués, il faut que les programmes gouvernementaux soient expliqués non pas par des journalistes, mais plutôt par les gens qui en sont les auteurs». Le ministre peut-il nous dire comment il justifie que le gouvernement dépense sans sourciller l'argent des contribuables afin de promouvoir un point de vue partisan et qu'il tente aussi d'empêcher les journalistes parlementaires de faire leur travail?

**L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services):** Madame le Président, les mots clé de la question du député sont «promouvoir un point de vue partisan». Nulle part dans mon discours, je n'ai déclaré que la publicité allait être utilisée à des fins partisans. J'ai donné des exemples, notamment celui-ci: le programme d'amnistie que j'ai lancé lorsque j'étais solliciteur général et grâce auquel j'ai réussi à susciter l'enregistrement d'armes à feu additionnelles qui n'avaient pas été incluses lorsque le bill avait été présenté, doit son succès à une campagne de publicité très dynamique. C'est le genre de campagne publicitaire dont j'ai parlé dans ce discours en particulier.

## LA VÉRIFICATION DES DÉPENSES DE LA CANADIAN MEDIA CORPORATION

**L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe):** Madame le Président, si le ministre veut un exemple, il l'a en son collègue le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui a dépensé des sommes folles pour la publicité. Je vous prie de noter, madame le Président, que le ministre n'a pas répondu à l'autre question qui demandait si le chiffre de 50 millions était toujours valable.

Le ministre doit se rendre compte que, sans demander de soumissions, il a accordé le plus gros contrat du genre au Canada à la firme Canadian Media Corporation, une compagnie qui a été créée pour remplir ce contrat du gouvernement fédéral; elle n'existait pas auparavant. Étant donné que la clause 6(4) du contrat entre le gouvernement et Canadian Media Corporation prévoit que le ministre, six mois après la mise à exécution du contrat, doit vérifier le rendement des dépenses engagées par Canadian Media Corporation pour savoir s'il faut rajuster ou non ses honoraires, puis-je lui demander si la vérification a été faite? Si oui, en transmettra-t-il les résultats à la Chambre des communes?

**L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services):** Madame le Président, oui, la vérification a bien été faite. Après les six premiers mois, une révision des chiffres a

été soumise par Canadian Media Corporation. Nous nous sommes effectivement assurés que les chiffres étaient exacts et justifiaient les paiements qui ont été faits. Je suis disposé à en discuter davantage avec le député et d'examiner les chiffres pour voir si je puis ou non les déposer à la Chambre.

Quant à la campagne de publicité du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources sur laquelle le député attire l'attention, je signale qu'elle est conforme à la politique du gouvernement consistant à faire connaître au public les programmes que le gouvernement et le Parlement du Canada ont adoptés.

\* \* \*

## L'UNITÉ CANADIENNE

## LA NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CENTRE D'INFORMATION

**M. John Bosley (Don Valley-Ouest):** Madame le Président, je voudrais poser une question au sujet du Centre d'information sur l'unité canadienne à un ministre qui serait en mesure d'y répondre. Je me proposais de la poser au secrétaire d'État qui est président du comité des communications du cabinet, mais malheureusement il est absent.

● (1420)

Le gouvernement pourrait-il confirmer que le directeur général nommé récemment est un certain Patrick McDougall, anciennement de Vickers et Benson, agence qui a reçu depuis le mois d'avril 1980 la somme de 10 millions de dollars pour ses services de publicité, et qu'il a été choisi grâce au programme d'échange, ce qui signifie qu'après avoir exercé ses fonctions, il retournera chez Vickers and Benson?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, j'examinerai volontiers la question, mais d'une manière générale, les députés devraient se garder de blâmer ceux qui quittent un emploi dans un autre secteur pour entrer dans la Fonction publique. Récemment, un article publié dans la revue *Macleans* a adopté cette attitude envers un de mes collaborateurs. J'estime que c'est injuste, malhonnête et tout à fait injustifié.

## L'APPLICATION DES DIRECTIVES CONCERNANT LES CONFLITS D'INTÉRÊT

**M. John Bosley (Don Valley-Ouest):** Madame le Président, c'est précisément pour protéger la réputation de M. McDougall que nous aimerions obtenir des réponses à ces questions.

J'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre suppléant. Puisqu'il a accepté de vérifier la nomination qui, sauf erreur, doit s'effectuer dans le cadre du programme d'échanges, pourrait-il s'engager auprès de la Chambre à vérifier en outre si on s'est conformé en l'occurrence aux directives concernant les conflits d'intérêt, de façon à éviter que M. McDougall ne se retrouve dans la même situation que M. Phelps.